

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 octobre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DLH 101 - Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris.

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association la Fédération du Logement de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association la Fédération du Logement de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.